

du 26 mars dernier (1888), de nommer MM. Joseph Pelletier, Samuel Michaud, Rigobert Deschênes, François Corbin, et Ferdinaad Ross, commissaires d'écoles pour la nouvelle municipalité scolaire des cantons unis de "Massé et Ouïmet," dans le comté de Rimouski.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S .

*Demande d'érection de municipalité scolaire.*

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite pour détacher les lots suivants de la municipalité scolaire de Saint-Gabriel-Ouest, comté de Québec, savoir :

Cinquième concession, Nos du cadastre 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 383.

Sixième concession, Nos du cadastre 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393.

Septième concession, Nos du cadastre 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407.

Le Fief Saint-Ignace, Nos du cadastre 849, 850, 852, 853 et les lots suivants de la municipalité scolaire de Saint-Gabriel-Est, à savoir :

Le Fief Saint-Ignace, Nos du cadastre 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866 et de les ériger en une municipalité séparée sous le nom de Saint-Ignace, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 24 mars dernier (1888), d'ordonner que l'ordre en conseil No 109, du dix-huit février dernier (1888), érigeant le village de Carillon, dans le comté d'Argenteuil, en municipalité scolaire, soit amendé de la manière suivante, savoir : Outre les limites actuelles accordées au dit Village de Carillon, par le dit ordre en conseil No 109, de détacher de la municipalité de Chatham, dans le même comté, le territoire qui se trouve borné au sud-est, par la dite municipalité de Carillon, au sud-ouest, par la rivière Ottawa, au nord-ouest, par le canal Feeder et au nord-est, par la rivière du Nord, et de l'annexer à la dite municipalité scolaire du "Village de Carillon."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 27 mars dernier (1888), de détacher de la municipalité de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans le comté de Saint-Jean, tout le territoire depuis et y compris le No 53 du plan ou livre de renvoi officiel de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, à aller jusqu'à l'extrémité sud-est de cette même paroisse, et l'annexer à la municipalité de Saint-Valentin, dans le même comté, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S

*d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec., 41 Vic., ch. 6.*

Ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "St-Benoit," le canton Packington, dans le comté de Témiscouata, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme tel canton.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 4 avril courant (1888), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté de Kamouraska, Saint-Bruno de Woodbridge.—MM. François Paradis, William Bossé, Joseph Ouellet, Achille Dionne et Nazaire Plourde. Municipalité nouvelle.

Comté de Terrebonne, côte Saint-Gabriel.—MM James Kilpatrick, Henry Riddell, James Morrow, John Campbell et Mathew Morrow, municipalité nouvelle.

*Syndic d'écoles.*

Comté de Huntingdon, Hinchinbrooke.—M. John McCormick, en remplacement de M. Denis O'Leary, qui a laissé les limites de la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 7 avril courant (1888), d'ériger en municipalité scolaire distincte, le village de Plessisville, dans le comté de Mégantic, sous le même nom de "Plessisville," et avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 27 avril 1855.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 7 avril courant (1888), de détacher de la municipalité de "Sainte-Marie," dans le comté de Beauce, les terrains situés en la concession de Saint-Martin, dans la dite municipalité de "Sainte-Marie," dans le comté de Beauce, les terrains situés en la concession de Saint-Martin, dans la dite municipalité de "Sainte-Marie," occupés par Siméon Marcoux, Godfroi Marcoux, Jean Perrault, père, Jean Perrault, fils, Jean Vallée et Pierre Pomerleau, à partir du terrain du dit Siméon Marcoux, à venir à celui du dit Jean Perrault, père, inclusivement, et de les annexer à la paroisse de "Sainte-Marguerite," dans le comté de Dorchester, pour les fins scolaires.